

Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal de Saint Antonin-sur-Bayon

du mardi 4 avril 2017

Le Conseil municipal se réunit à 18h, sur convocation du maire en date du 30 mars 2017, avec l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du zonage d'assainissement ;
2. Demande de subvention travaux d'élagage, d'abattage et de débroussaillage obligatoire protection incendie (Le Bouquet, cimetière) ;
3. Actualisation de la délibération relative aux indemnités de fonction des élus.

Questions diverses.

Sont présents : M. Christian DELAVET, M. Jean-Paul DENFERT-ROCHEREAU, Mme Dominique LAUCAGNE, Mme Véronique MICHEL, M. Claude PECOUT ; M. Jacques ROYER, Mme Barbara ROBION, Mme Michèle de SAINT-LAURENT, M. Richard WILLEMS.

Excusés : M. Michel FAURE (pouvoir à M. DELAVET Christian), Mme Marie-Anne PERSONNIC

Le quorum étant atteint, le Maire, Christian DELAVET, ouvre la séance à 18h.

Dominique LAUCAGNE est désignée comme secrétaire de séance.

Délibérations

1. Approbation du zonage d'assainissement

L'enquête publique du PLU, prescrite par arrêté municipal du 26 janvier 2017, s'est déroulée du 14 février 2017 au 28 février 2017.

Le commissaire enquêteur a remis son rapport le 23 février 2017. Il émet un avis favorable assorti de 4 remarques et de 2 recommandations :

- Assainissement au Bouquet : réaliser un audit actualisé des dispositifs d'assainissement non collectif du hameau du Bouquet afin de lister les travaux prioritaires de mise en conformité et/ou réhabilitation.
- Zones classées mauvaises pour l'aptitude des sols à l'assainissement non collectif : compléter l'article 4 dans le règlement du PLU.

Concernant ces recommandations :

- Pour la première, son application relève du SPANC ;
- Pour la seconde, la modification proposée de l'article 4 n'est pas conforme à la demande de l'Agence Régionale de Santé et ne sera possible qu'à l'occasion d'une révision future du document d'urbanisme, sous réserve d'un assouplissement du cadre réglementaire.

Christian DELAVET présente les modifications apportées au projet, suite à l'enquête publique, en concertation avec le bureau d'études.

Ces modifications très limitées ne portent que sur la carte de zonage :

- ajustements du contour de la zone d'aptitude des sols bonne au Bouquet pour prendre en compte 2 habitations situées en limite (le Moulin, maison Simon) ;
- mise à jour de la désignation des zones du PLU superposées aux zones d'assainissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- *d'approuver le plan de zonage d'assainissement des eaux usées de la commune tel qu'annexé au dossier ;*
- *d'informer que conformément à l'article R 153-21 du code de l'urbanisme, un affichage en mairie aura lieu durant un mois et une publication sera faite dans un journal diffusé dans le département ;*
- *d'informer que le zonage d'assainissement approuvé est tenu à disposition du public : à la mairie (lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h) et en Préfecture ;*
- *de donner pouvoir au Maire pour signer tous les actes rendant exécutoire le zonage d'assainissement ;*
- *de dire que le présent zonage d'assainissement sera annexé au PLU.*

2. Demande de subvention travaux d'élagage, d'abattage et de débroussaillage obligatoire protection incendie (Le Bouquet, cimetière)

La commune, qui est tenue de respecter les obligations légales de débroussaillage des équipements communaux édictés par le code forestier et l'arrêté préfectoral, propose de réaliser les travaux suivants :

- Travaux d'abattage et d'élagage d'arbres (pins) pour l'amélioration et la mise en protection incendie des voies et hydrant du Centre du Hameau du Bouquet.
Montant estimatif : 10 000 € HT soit 12 000 € TTC.
- Travaux de débroussaillage obligatoire sur 50 mètres autour du cimetière communal.
Montant estimatif : 7 800,00 € HT soit 9 360,00 € TTC.

Total : 17800 € HT soit 21 360 € TTC.

Ces travaux peuvent bénéficier d'une aide financière de la Métropole, La participation communautaire est limitée à 30% du montant hors taxes des travaux ; elle est limitée à 15 000 € par commune et par an et ne peut excéder la participation de la commune.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord et sollicite auprès de la Métropole Aix-Marseille Provence Territoire du Pays d'Aix l'attribution du fonds de concours incitatif pour le débroussaillage des équipements communaux, au taux le plus élevé possible, soit 30%.

3. Actualisation de la délibération relative aux indemnités de fonction des élus.

Le décret n°2017-85 du 26 janvier (applicable du 1er janvier 2017) a fait passer l'indice brut terminal de la fonction publique, qui sert au calcul des indemnités de fonction des élus locaux, de 1015 à 1022.

Il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonction versées au Maire et aux Adjointes étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

La délibération appliquée jusqu'à ce jour doit être actualisée, il est proposé de le faire en conservant les taux, soit :

- Maire (130 habitants), taux maximal 17 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
- Adjoint (130 habitants), taux maximal 6,60 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord sur cette actualisation à compter du 1^{er} janvier 2017.

Questions diverses

➤ **Sécurité des manifestations - Posture vigipirate « printemps 2017 »**

Le préfet de police a informé les maires de la mise en application de cette posture à compter du 21 mars 2017.

Cette nouvelle posture prend en considération les vulnérabilités propres au deuxième trimestre 2017 dans un contexte de menace terroriste très élevée.

Une attention toute particulière doit être portée sur les éléments suivants :

- la sécurisation des bâtiments et des lieux de rassemblements publics liés aux campagnes et aux scrutins des élections présidentielles et législatives ;
- la protection des systèmes d'Information impliqués dans les opérations électorales ;
- la vigilance dans les lieux de très forte fréquentation du public et notamment dans les transports, les sites touristiques, les espaces de commerce, les espaces culturels et de loisirs ;
- la vigilance autour des grandes célébrations religieuses juives et chrétiennes de printemps ;
- le maintien de la vigilance au sein des établissements scolaires et d'enseignement supérieur ainsi que dans les établissements de santé, médico-sociaux et sociaux.

Les forces de sécurité intérieure (police et gendarmerie nationales) sont les interlocuteurs des communes pour l'organisation d'évènements ou rassemblement de masse afin d'optimiser l'organisation de ces derniers et le cas échéant renoncer à ces évènements ou rassemblements si leur sécurité ne peut être assurée dans des conditions satisfaisante.

➤ **Informations sur les travaux**

Assainissement collectif au village

La réception des travaux s'est faite sans réserves le mardi 28 mars dernier.

Extension du réseau d'eau potable secteur Coquille-Suberoque

La maîtrise d'œuvre a été attribuée à la SEM qui prépare actuellement le dossier de travaux pour une réalisation sur le second semestre 2017.

Mise en accessibilité de la mairie

La réalisation de la terrasse pourrait se faire avant les élections présidentielles.

Travaux de la sacristie

Ils sont prévus dans la continuité des travaux d'accessibilité, soit en milieu d'année.

Etude de sol bâtiment mairie

Ils sont à réaliser sur le second semestre 2017.

➤ **Désignation de représentants de la Commune**

Véronique Michel est désignée comme correspondant dans les différentes phases de l'élaboration du futur Plan Local de l'Habitat de la Métropole.

Dominique LAUCAGNE est désignée comme élu référent du programme Open data local de la Région.

➤ **Couverture du réseau mobile sur le secteur du Bouquet**

Cette couverture est très médiocre, tous opérateurs confondus.

Pour améliorer cette situation, Richard WILLEMS suggère que la commune finance, en accord avec un ou plusieurs opérateurs, à titre privé, l'installation d'une antenne relai couvrant le Bouquet.

L'installation d'une telle antenne est la solution technique que propose Claude PECOUT, qui intervient auprès d'Orange très régulièrement depuis 3 ans pour l'amélioration de la couverture. Le projet est en bonne voie. Néanmoins, pour être efficace, le relai doit être installé sur le plateau, donc en site classé et soumis à l'accord de l'ABF.

Claude PECOUT reste dubitatif sur la faisabilité de cette opération auprès d'autres opérateurs peu, voire pas intéressés, par cet investissement peu rentable pour eux.

D'autre part, une installation financée par la commune pour un opérateur ou pour un fournisseur nécessiterait une procédure d'appels d'offres longue et laborieuse.

➤ **Cimetière**

Le cimetière de Saint-Antonin affiche complet ! Il n'est donc pas possible de répondre favorablement aux demandes de concession reçues dernièrement. D'autre part, certaines parties des murs du cimetière actuel doivent être restaurées.

L'extension du cimetière a été prise en compte dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU) par un emplacement réservé. L'étude de cette extension pourra être engagée prochainement. Quant au délai de réalisation, il est difficile de se prononcer compte tenu des contraintes (géologiques, paysagères).

➤ **Budget 2017**

Christian DELAVET présente les grandes lignes du budget d'investissement 2017 qui sera présenté lors du conseil du 13 avril prochain.

➤ **Marché artisanal**

Le marché artisanal annuel se tiendra sur la place de Saint-Antonin le **dimanche 23 avril 2017** (jour du premier tour des élections présidentielles).

➤ **Salon d'art contemporain Sm'art**

La 12ème édition de ce salon d'art contemporain se tiendra au Parc Jourdan, à Aix-en-Provence, du 11 au 15 mai prochain. L'inauguration se fera le jeudi 11 mai à partir de 19h.

➤ **IRON MAN 2017**

L'édition 2017 de l'IRON MAN aura lieu le **14 mai** prochain.

Seront fermés à la circulation de 9H à 12H :

- Le CD17 entre Coquille et Le Tholonet ;
- Le CD56 entre Coquille et Rousset.

➤ **ROUMAVAGI de Saint-Antonin**

La messe de l'Ascension sera célébrée sur la place de Saint-Antonin le jeudi 25 mai à 10h30 et sera suivi d'un pique-nique partagé.